# « La résolution de l’ONU omet la traite arabo-musulmane et, plus encore, celle intra-africaine. Bien avant l’arrivée des Européens, l’esclavage interne était une réalité structurelle dans la plupart des sociétés africaines (…) »

06/04/2026 à 14h53



**TRIBUNE – La résolution votée le 25 mars dernier par l’assemblée générale de l’ONU pour qualifier la traite atlantique et l’esclavage des Africains de « plus grave crime contre l’humanité » omet curieusement la traite arabo-musulmane et, plus encore, la traite intra-africaine.**

*Marie-Claude Mosimann-Barbier est maître de conférences honoraire de l’École normale supérieure de Paris-Saclay, membre du GRER (groupe de recherche sur le racisme et l’eugénisme) de l’université Paris-Cité.*

Le 25 mars, l’Assemblée générale de l’ONU a adopté une

résolution qualifiant la traite atlantique et l'esclavage des Africains de « plus grave crime contre l'humanité ». L'objectif est clair : cette condamnation doit ouvrir la voie à des réparations financières. Les réactions dans la presse ont été nombreuses : une majorité, faisant fi de l'histoire, s'en félicitait, et quelques-uns soulignaient la coutumière invisibilisation de la traite arabo-musulmane, ce « tabou bien gardé » comme la qualifie l'anthropologue algérien et spécialiste de l'Islam Malek Chebel.

Toutefois, le rôle du Ghana comme initiateur de la résolution n'a fait réagir personne alors qu'il existe un deuxième tabou encore mieux gardé : le rôle actif dans la traite de plusieurs ethnies africaines, dont les Ashantis, dans l'actuel Ghana. En effet, si les acheteurs étaient européens, les vendeurs étaient africains. Les Européens ne s'aventuraient pas à l'intérieur des terres mais achetaient les esclaves à des partenaires africains. D'une part, l'insalubrité des zones intérieures avait découragé les quelques Portugais qui s'y étaient aventurés et, d'autre part, depuis les débuts, au VIIe siècle, de la traite transsaharienne, des Africains vendaient des esclaves aux Arabo-musulmans. Lorsque le commerce triangulaire se mit en place, des vendeurs existaient déjà mais, avec une demande européenne croissante, de nombreuses ethnies africaines s'impliquèrent activement dans la traite atlantique.

Ceci s'inscrit dans une dimension historique peu connue qui est la longue existence de l'esclavage en Afrique. C'est Olivier Pétré-Grenouilleau qui, le premier, le porta à la connaissance du grand public, dans son remarquable livre *Les Traites négrières. Essai d'histoire globale*, lequel suscita un torrent d'indignations et d'attaques à sa sortie en 2004. Il expliquait que, bien avant l'arrivée des Européens et le développement de la traite atlantique, l'esclavage interne était une réalité structurelle dans la plupart des sociétés africaines ; c'était une institution intégrée aux structures

économiques, sociales et politiques locales.

(…)

Le Figaro

---

# 31 mars dernier :

> *Jean Quatremer sur l'esclavage et la résolution de l'ONU : "Le narratif est que l'Occident est seul criminel, le sud seule victime… Et la traite orientale qui a duré plus longtemps et fait plus de victimes, celle intra-africaine, les esclaves européens ?"pic.twitter.com/wTxwx5tDpC*
>
> *— Fdesouche.com est une revue de presse (@F_Desouche) March 31, 2026*